Envoyé en préfecture le 12/04/2019 Reçu en préfecture le 12/04/2019 Affiché le

ID: 029-242900629-20190411-2019_04_11_29-DE



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 AVRIL 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 11 avril, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Cap Sizun – Pointe du Raz se sont réunis dans la salle polyvalente de la commune de Cléden-Cap-Sizun sur convocation qui leur a été adressée par le Président le 4 avril 2019.

Etaient présents:

AUDIERNE: EVENAT Joseph, MARZIN Jean-François, MEVEL Gérard, PREISSIG Brigitte.

BEUZEC-CAP-SIZUN: BESCOND Catherine, SERGENT Gilles.

CLEDEN-CAP-SIZUN: KERSAUDY Nadine, HERLEDAN Cédric.

CONFORT-MEILARS: GUEGUEN Paul; LE DREAU Patrick.

GOULIEN: GOARDON Henri, L'HELGOUAC'H Claude.

MAHALON: LE BERRE Myriam.

PLOGOFF: LEMAITRE Maurice.

PLOUHINEC: BOUGUYON Françoise, FLOCH Alain, LE PORT Bruno.

PONT-CROIX: LAURIOU Benoît, MOAN Henri.

PRIMELIN: DONNART Alain, MARCHAND Pierre.

Absents excusés avec procuration:

AUDIERNE: COLLOCH Joëlle a donné procuration à MARZIN Jean-François

GUILLON Didier a donné procuration à EVENAT Joseph KERLOC'H Gurvan a donné procuration à MEVEL Gérard

PLOGOFF: RENAULT Marie Elisa a donné procuration à LEMAITRE Maurice.

PLOUHINEC: HELOU Marie Ange a donné procuration à BOUGUYON Françoise.

PONT-CROIX: DIVANAC'H Odile a donné procuration à LAURIOU Benoît.

Absents :

MAHALON: LE GALL Bernard

PLOUHINEC: LEON Valérie, ROUMIER Christophe, GARREC Pierre.

Assistaient également à la séance :

Jonathan GAUTHIER et Philippe LANNOU, services de la communauté de communes.

SECRETAIRE DE SEANCE : Nadine KERSAUDY

Nombre de membres en exercice : 31 Nombre de présents : 21 Nombre d'absents : 4 Nombre de procurations : 6 Nombre de votants : 27

Envoyé en préfecture le 12/04/2019 Reçu en préfecture le 12/04/2019

Affiché le

ID: 029-242900629-20190411-2019_04_11_29-DE

2019-04-11-29 VOTE DES TARIFS DE DECHETERIES 2019

Il est proposé au conseil communautaire de modifier les tarifs des déchèteries avec effet au 1er avril 2019.

Ces tarifs s'appliquent aux professionnels (entreprises, artisans, autoentrepreneurs...):

Extérieurs au Cap-Sizun,

Du Cap-Sizun non assujettis à la redevance spéciale.

Ils suivent les coûts réels des prestations des entreprises (transports et traitement), majorés des charges de structure (gardiennage...).

901			Proposition
déchets	unité	tarifs	
		2018	2019
gravats inertes	€/m3	29,52	31,64
déchets verts	€/m3	8,60	9,20
bois	€/m3	21,81	23,38
déchets dangereux	€/L	1,77	1,70
déchets en mélange (tout venant) incinérable	€/m3	35,20	35,11
déchets en mélange (tout venant) encombrants	€/m3	36,59	37,37
huiles végétales	€/m3	0,00	0,00

Le conseil communautaire à l'unanimité :

Approuve les propositions de tarifs inscrites dans le tableau ci-dessus **Autorise** le président à en faire application à compter du 1er avril 2019.

Autorise le président à effectuer toutes les démarches afférentes à la facturation.

Pour copie certifiée conforme,

Cap Sizun Pointe du Raz

FINISTER

A Cléden-Cap-Sizun, Le 11 avril 2019

Le Président,

Bruno LE PORT